

# PEDT 2<sup>e</sup> GÉNÉRATION

## Grille d'auto-évaluation

**Référence :** note de service du 08/04/2026



**Avant de finaliser votre PEdT, vérifiez que votre démarche réponde aux axes suivants.**

### DIAGNOSTIC : ENJEUX, PERIMETRE, ACTEURS ET PRINCIPES DIRECTEURS DE LA CONTINUITE EDUCATIVE



- ✓ Faire apparaître les données générales relatives à la commune, à sa population et au public concerné, ainsi qu'une description de la situation scolaire du territoire et des ressources mobilisables ou mobilisées localement. ☐
- ✓ Délimiter le périmètre du territoire concerné et identifier les partenaires éducatifs (Éducation nationale, associations, CAF, ARS, etc.). ☐
- ✓ Recenser les tranches d'âge du public ciblé, en incluant les mineurs de plus de 12 ans (collégiens et lycéens). ☐
- ✓ Identifier les différents temps éducatifs couverts par le PEdT (périscolaire, extrascolaire). ☐
- ✓ Préciser le nom de l'élue de référence, du coordonnateur du PEdT ainsi que du chargé de coopération de la CTG. ☐
- ✓ En cas de renouvellement, présenter le bilan et l'évaluation du précédent PEdT/Plan Mercredi, partagés en comité de pilotage (COPIL), ainsi que les principales conclusions qui en découlent. ☐

### ORIENTATIONS ET CONTENUS ÉDUCATIFS

- ✓ Articuler et compléter les apprentissages scolaires au travers d'activités périscolaires et extrascolaires favorisant l'initiative, la coopération, la créativité et la participation des jeunes, notamment dans les domaines de la lecture et de l'écriture. ☐

- ✓ Assurer la continuité éducative en veillant à la cohérence entre le PEdT et le(s) projet(s) d'école et d'établissement. ☐
- ✓ Favoriser le développement des compétences psychosociales, en tenant compte des besoins spécifiques liés à chaque tranche d'âge et de la nécessité d'un équilibre entre les temps encadrés et les temps de repos. ☐
- ✓ Accompagner la mise en œuvre des programmes nationaux relatifs aux savoirs sportifs fondamentaux, tels que Savoir Rouler à Vélo et Aisance Aquatique, ainsi que les dispositifs équivalents. ☐
- ✓ Encourager l'engagement des jeunes dans le cadre du parcours citoyen en favorisant leur participation aux instances de concertation, l'engagement associatif, le bénévolat, le service civique, les actions locales et les parcours de qualification dans le champ de l'animation. ☐



## DES PEDT INCLUSIFS ET PROTECTEURS



- ✓ Préciser les ressources humaines dédiées à l'accueil des mineurs (taux encadrement, qualification des personnels, évolution professionnelle possible, qualité de vie au travail des agents...) ☐
- ✓ Intégrer un volet prévention : sensibilisation adaptée à l'âge, formation et outillage des équipes (repérage, posture professionnelle, gestion des situations, accueil de la parole) ☐
- ✓ Établir des règles de vie claires garantissant des espaces et des temps sécurisés (vestiaires, déplacements, pause méridienne, transitions) ☐
- ✓ Prévoir des actions visant à préserver la santé mentale des mineurs et de leurs encadrants (notamment sur le sujet des écrans) ☐
- ✓ Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap et des membres de l'équipe d'animation concernée. ☐
- ✓ Établir un protocole rappelant les obligations de signalement s'imposant à tous les encadrants et pour les agents publics celles prévues à l'article 40 du code de procédure pénale. ☐

## ORGANISATION ET CADRE

- ✓ Tendre vers une articulation du PEdT avec les autres dispositifs territorialisés (Territoires éducatifs ruraux, Cités éducatives, Programmes de Réussite Éducative, Accueils élargis...) ☐
- ✓ Aller vers une démarche d'articulation CTG/PEdT : cf guide CAF dédié ☐
- ✓ Identifier clairement l'ambition éducative de la collectivité en cohérence avec un diagnostic partagé par les différents acteurs (éducation nationale, associations, CAF, ARS...) ☐

- ✓ Décliner l'ambition éducative de manière opérationnelle en objectifs spécifiques. □
- ✓ Penser un outil de suivi permettant de recenser au fur et à mesure les actions réalisées pour faciliter le bilan final (fondé sur des éléments factuels) □
- ✓ Anticiper des indicateurs d'évaluation précis basés sur le diagnostic du territoire et permettant d'atteindre les objectifs fixés □
- ✓ Prévoir des instances de pilotage articulées entre elles □
- ✓ Fixer une programmation annuelle explicite (journée, semaine, vacances) □
- ✓ Clarifier les cadres d'intervention et de responsabilité y compris le recours au régime ACM lorsque les critères sont réunis. □
- ✓ Faciliter les temps de travail communs avec les partenaires (participation du représentant du périscolaire au conseil d'école notamment) □



### Remarque :

La forme du PEdT est libre. Il est recommandé que le document reprenne l'ensemble des éléments de cette grille afin de répondre aux attendus du PEdT de 2<sup>e</sup> génération.